**Bienvenue**

Bienvenue au Club de Naturalistes de la Péninsule acadienne (CNPA). Le CNPA est une organisation à but non lucratif et toute personne peut en faire partie en devenant membre actif ou membre supportant.

Le membre actif participe surtout aux réunions, s’intéresse aux projets, aux sorties dans la nature et aux autres activités organisées. Le membre supportant, lui, peut être une compagnie, une institution ou une personne qui désire supporter le CNPA pour son existence et ses réalisations.

De par son mandat, le CNPA se veut une organisation de conservation de la nature favorisant l'étude et l'appréciation du milieu naturel et une bonne communication entre les naturalistes et les adeptes de la nature. Fort de l’appui de personnes ressources en astronomie, botanique, minéralogie, mycologie ou ornithologie, il est une porte ouverte sur une meilleure connaissance de notre environnement. La contribution d’un membre, si minime soit-elle, améliore grandement les chances de vivre dans un environnement plus sain.

L’année fiscale du CNPA commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre, mais les inscriptions sont prises à partir de décembre de chaque année. Veuillez consulter à cette fin, le formulaire d’inscription.

Pour vous faciliter la tâche, le CNPA a préparé un résumé de ses activités. À l’intérieur de cette trousse, vous trouverez tous les détails de chacune des activités. Plusieurs d’entre elles se font sur une base régulière, tandis que d’autres sont préparées au fur et à mesure que la saison avance.

Révisée en 2011**Nos publications**

Le Gobemouche

Le livret des oiseaux de la Péninsule acadienne

**Nos réunions**

Les réunions mensuelles

L’assemblée générale annuelle

La journée des membres

Les réunions du conseil d’administration

**Nos activités**

*Les oiseaux*

Objectif 200

Liste annuelle

Liste de Miscou

Rapport des oiseaux aux mangeoires

Les nouveaux arrivants

Recensements de Noël

*Les plantes*

Les plus gros arbres de la Péninsule acadienne

Floraisons printanières

Groupe de botanique

*Les sorties éducatives*

**Nos moyens de communication**

Le Télécourrier

La chaîne téléphonique

Info-Nature

**Nos emblèmes**

Emblème aviaire

Emblème arboricole

**Notre code d’éthique**

**Politiques et Règlement**

Voici donc une description détaillée de chacune de ces activités :

**Nos publications :**

Le Gobemouche

Chaque mois, le Club publie le Gobemouche, un petit journal qui permet aux membres de partager leurs observations ou des anecdotes. Vous y trouverez des articles concernant la nature, l’environnement et bien d’autres sujets intéressants. Le Gobemouche est disponible à partir de la réunion mensuelle; vous pouvez le recevoir par courriel ou par la poste.

Le livret des oiseaux de la Péninsule acadienne

En 2009, le livret sur les oiseaux de la Péninsule acadienne a été mis à jour. Il est offert gratuitement aux membres et aux observateurs d’oiseaux et englobe toutes les espèces d’oiseaux qui ont été vus jusqu’à maintenant dans la Péninsule acadienne. On y trouve les indices de probabilité de l’espèce à chaque saison, ainsi qu’une carte géographique. Vous aurez la possibilité d’inscrire les oiseaux observés lors de vos sorties.

**Nos réunions :**

Les réunions mensuelles

Les réunions mensuelles ont lieu le premier mercredi du mois à 19 h, de septembre à juin à la salle communautaire de Landry. Les naturalistes se rencontrent pour discuter de leurs observations et un conférencier traite d’un sujet particulier.

L’Assemblée générale annuelle

L’assemblée générale annuelle a lieu le même jour que la réunion mensuelle du mois de janvier. C’est durant cette réunion que se tiennent les élections, afin de former le nouveau conseil d’administration du Club.



La Journée des membres

Cette journée se déroule le premier ou le deuxième dimanche de février. Les membres sont invités à préparer un petit kiosque sur un sujet qui leur tient à cœur et à partager un repas où tous et chacun apportent un mets. Plusieurs tirages, prix de présence et autres activités animent cette journée. En participant, vous découvrirez les passions de chacun et aurez la chance de partager, vous aussi, les vôtres.



Les réunions du conseil d’administration

Une fois par mois, le conseil d’administration du CNPA se réunit pour discuter des affaires du Club. Ces réunions sont importantes afin d’assurer son bon fonctionnement. La liste des membres du conseil d’administration est inscrite à l’arrière du Gobemouche.

**Nos activités** :

*Les oiseaux*

Nous avons plusieurs listes affichées à nos réunions pour vous permettre d’inscrire vos observations.

Objectif 200

En janvier 1987, le projet intitulé Objectif 200 a été mis sur pied, afin de vous encourager à identifier le plus grand nombre d’espèces d’oiseaux. Chacun est invité, sur une base volontaire, à noter toutes les espèces vues dans les régions désignées par le Club en précisant la date et le lieu d’observation.

Lorsque vous aurez atteint l'objectif de 200 espèces d’oiseaux, vous recevrez un certificat, de même qu’à 250, 275 et 300. Les listes sont toujours vérifiées par le comité exécutif avant la remise des certificats lors de la journée des membres en février.

Liste annuelle

Cette liste consiste à noter les oiseaux vus durant toute l’année, entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il est impressionnant de voir que plusieurs membres ont déjà franchi la barre des 200 espèces dans une seule année pour la Péninsule acadienne.

Liste de Miscou

 Nous avons la chance d’avoir dans la Péninsule acadienne une île des plus extraordinaires pour faire de l’observation. Vous êtes invité à relever ce défi!

Rapport des oiseaux aux mangeoires

Nourrir les oiseaux est une activité très intéressante. Tous ceux et celles qui participent à cette activité doivent remettre la liste de toutes les espèces observées aux mangeoires durant le mois. Le total des espèces et individus devra être indiqué en bas de la feuille qui circule pendant la réunion, afin de faciliter le travail du compilateur. À chaque réunion, nous mentionnerons celui ou celle qui aura le plus grand nombre d'espèces et le plus grand nombre total d'individus. Un contenant de graines de tournesol est tiré parmi les participants. On peut y inscrire les oiseaux qui ne fréquentent pas les mangeoires, mais qui sont dans la cour.

Les nouveaux arrivants

Chaque printemps, à l’arrivée des oiseaux migrateurs dans notre région, toute personne voulant participer à l’activité prend en note le lieu, la date et l'heure de la première observation de l’arrivée d’une espèce. Lors de nos réunions d’avril, mai et juin, les membres participants rapportent leurs observations aux personnes responsables. Cette activité est des plus intéressantes et motivantes.

Recensements de Noël

Depuis plus de 100 ans, il existe une activité à travers l'Amérique du Nord; c’est le « Recensement des oiseaux de Noël ». Cette activité a lieu habituellement entre le 15 décembre et le 5 janvier et pour la Péninsule acadienne, nous avons (5) cinq recensements. Les recensements couvrent les régions de Caraquet, Lamèque, Tracadie-Sheila, Paquetville et Miscou. Les observateurs se réunissent dans un territoire prédéterminé de 25 kilomètres, en diamètre, et à la fin de la journée, tous les participants compilent leurs observations. Ces résultats sont archivés au musée du Nouveau-Brunswick et tous les recensements de la province sont publiés dans la revue « Le Naturaliste du N.-B. ».

*Les plantes*

Les plus gros arbres de la Péninsule acadienne

En 2007, le CNPA décide d’ajouter cette activité. Elle consiste à mesurer la circonférence d’un arbre à 1,3 mètre du sol et à noter l’endroit, la date et le type d’habitat. À la réunion mensuelle, les résultats seront inscrits à la liste. Cette activité a non seulement un attrait récréatif, mais elle s’avère très utile quant à la protection de nos forêts, en indiquant où se trouvent les plus anciens spécimens de la Péninsule acadienne.

Floraison printanière

En 2005, le CNPA ajoute une autre activité qui consiste à noter les fleurs et les plantes qui sont en floraison, c’est-à-dire qui produisent du pollen. Elle débute en avril et se termine à la réunion mensuelle de juin. Le participant inscrit la date, l’habitat et le nom de l’espèce. Il s’agit d’une activité éducative qui permet de découvrir de nouvelles espèces de plantes et s’avère un excellent outil pour faire le suivi des changements climatiques.



Groupe de botanique

Quelques membres du CNPA ont décidé de mettre en place un groupe de botanique. Ils étudient les plantes de façon très approfondie, récoltent des spécimens, les font sécher et les identifient à l’aide d’un binoculaire et de livres avancés sur la botanique. Quelques-uns de ces membres vont même jusqu’à en faire un herbier.

*Les sorties éducatives*

Quelques activités prévues à chaque année sont la sortie aux parulines, aux champignons, l’excursion en raquette, etc. Elles sont annoncées à la réunion mensuelle, ainsi que dans le Gobemouche, sur la feuille d’activités du CNPA et dans les médias.

**Nos moyens de communication :**

Le télécourrier

Le télécourrier est un moyen de communication rapide lors de changement ou d’annulation des sorties, d’observation d’espèces rares et d’annonces importantes. Communiquez avec le responsable pour de plus amples renseignements.

La chaîne téléphonique

Cette option s’adresse aux observateurs d’oiseaux qui veulent à tout prix voir les espèces rares dans les plus brefs délais. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la personne responsable.

Info-Nature

Il est aussi possible de communiquer avec les autres membres du club par courrier électronique. Avec cet outil de communication, il est possible de partager des observations. Les détails pour s’y inscrire figurent sur le formulaire d’inscription.

**Nos emblèmes :**

Les emblèmes du Club de Naturalistes de la Péninsule acadienne ont été choisis lors d’un vote des membres à la fondation du Club.



Emblème aviaire

Le merle d’Amérique a été choisi par nos membres étant donné son abondance dans la Péninsule acadienne. Le merle annonce la venue du printemps et est un de nos premiers arrivants dans la région.

 L’Emblème arboricole

En raison de son abondance, le mélèze laricin, communément appelé le violon, est l’arbre « emblème » du CNPA. Ce qui distingue le mélèze laricin des autres espèces de conifères est la perte de ses aiguilles en hiver.

**Notre code d’éthique :**

Tout bon naturaliste doit suivre le code d’éthique suivant :

1. Laisser un habitat dans les mêmes conditions qu’à l’arrivée et, si possible, dans un meilleur état
2. Être respectueux envers les gens, afin de projeter une bonne image du naturaliste
3. Respecter les propriétés privées et les affiches de restrictions
4. Si on observe en groupes, suivre les directives du guide
5. N’employer les enregistrements de chants d’oiseaux que rarement et avec discernement
6. Ne pas s’approcher des nids ni des colonies d’oiseaux inutilement
7. Ne pas récolter des plantes inutilement sans savoir de quelle espèce il s’agit
8. Pour notre région, une protection est apportée aux espèces en péril et tout spécialement au Pluvier siffleur. Consulter autant que possible une personne responsable à cause de la vulnérabilité des nids et des oisillons.

**POLITIQUES ET RÈGLEMENTS**

1. Nom

Le nom de l'organisation est le Club de Naturalistes de la Péninsule acadienne.

2. Le territoire

Le territoire du Club comprend la Péninsule acadienne.

3. L’année fiscale

L'année fiscale du Club est du 1er janvier au 31 décembre.

4. Buts et objectifs

Les buts et objectifs du Club sont l'étude et l’appréciation de la nature, la communication entre les naturalistes et la promotion des mesures de conservation du milieu naturel auprès de la population. Tout cela se fait en se divertissant et en restant un club pacifique.

5. Les membres

Toute personne peut devenir membre du Club en payant la cotisation définie annuellement par le conseil d'administration et approuvée par les membres à l'assemblée annuelle.

6. Les officiers

Les officiers du Club sont : un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

7. Le conseil d’administration

Le Club est administré par un conseil d'administration composé des 4 officiers du Club, plus 4 conseillers et du président sortant.

8. Autres postes et comités

Le conseil d'administration nomme ou dissout tout autre poste ou comités nécessaires au bon fonctionnement du Club.

9. Termes et mandats

a) Le président est élu pour un terme de 2 ans; il est à nouveau éligible aux nominations. Il préside toutes les réunions des membres et du conseil d'administration et signe les chèques et tous les documents du Club requérant sa signature.

b) Le vice-président est élu pour un terme de 2 ans; il est à nouveau éligible aux nominations. Il a les mêmes fonctions que le président en l'absence de ce dernier.

c) Le secrétaire est élu pour un terme de 3 ans; il est à nouveau éligible aux nominations. Il écrit tous les procès-verbaux des réunions du Club et signe ou contresigne tous les documents du Club requérant sa signature.

d) Le trésorier est élu pour un terme de 3 ans; il est à nouveau éligible aux nominations. Il a la garde des avoirs pécuniaires du Club et les dépose à l'institution bancaire choisie par le conseil d'administration. Il contresigne les chèques du Club et tout autre document requérant sa signature.

e) Les conseillers sont élus pour des termes de 3 ans; ils sont à nouveau éligibles aux nominations. Leurs tâches leur sont assignées par le président et ils doivent être en mesure de trouver de nouvelles idées pour le bon fonctionnement du Club.

f) Le président sortant est en poste jusqu'à la fin du terme du président en fonction; il assiste le nouveau président à réaliser les dossiers ou projets

non terminés.

10. Droits et privilèges des membres

Les membres ont le droit de vote aux assemblées des membres; ils ont le privilège d'être élus sur le conseil d'administration à condition de répondre aux critères d'admission. Ils peuvent faire partie des comités, recevoir toute documentation approuvée par le conseil d'administration, assister et participer à toutes les activités organisées par le Club.

11. Critères d’admission

Pour être éligible à un poste de conseiller, la personne doit être membre du CNPA depuis (1) année; par contre, pour le poste d’officier, il doit être membre depuis 2 années consécutives.

12. Assemblées

a) Il y a au moins dix (10) réunions régulières des membres par année qui ont lieu une fois par mois. La date et l'heure sont déterminées par le conseil d'administration ou le président.

b) Une réunion spéciale des membres peut être demandée par le conseil d'administration, par le président ou par 10 % des membres. Le but de la réunion doit être spécifié dans l'avis de réunion.

c) L'assemblée annuelle des membres a lieu dans un délai d'un mois suivant la fin de l'année fiscale.

13. Vote

a) Lors d'un vote, la procédure peut se faire de vive voix, à main levée ou par vote secret, si pour une raison sérieuse, le président ou un membre en fait la demande.

b) L'élection pour remplir un ou des postes rendus à terme fait par vote secret, à chaque réunion annuelle.

c) Advenant qu'après l'élection, un ou des postes ne sont pas comblés, le conseil d'administration doit, dans un délai raisonnable, nommer un membre pour occuper ces postes.

14. Postes vacants

a) Un poste devient vacant soit par décès, démission, destitution ou trois absences consécutives sans raison valable ou justifiée.

b) Advenant qu'un ou des postes deviennent vacants avant la fin de son terme, le conseil d'administration doit dans un délai raisonnable, nommer quelqu'un à ce poste.

15. Quorum

a) Le quorum n'est pas exigé aux réunions mensuelles des membres.

b) Le quorum aux réunions annuelles ou spéciales des membres est de 10% des membres.

c) Le quorum aux réunions du conseil d'administration est de 5 membres incluant au moins 2 officiers.

16. Restrictions

Le conseil d'administration n’est pas autorisé à conclure de transaction entraînant un déboursé de plus de huit cents dollars sans l'approbation des membres du Club.

17. Avis

Les avis sont donnés aux membres par les moyens conventionnels à la disponibilité du Club dans un délai raisonnable, mais pas plus tard que 5 jours avant l'événement en question.

18. Généralités

a) Le masculin inclut le féminin.

b) Le singulier inclut le pluriel.

c) Les mots Club et CNPA signifient le Club de Naturalistes de la Péninsule acadienne.

d) Pour apporter des amendements à cette constitution, il faut en faire un avis de motion à l'assemblée mensuelle précédant l'assemblée annuelle.

e) Le conseil d'administration peut nommer un comité de nomination en vue des élections.

f) Advenant que le Club cesse ses opérations, tous ses actifs peuvent être transférés à un autre club de naturalistes formé à l'intérieur des limites de la Péninsule acadienne. Ces actifs seraient seulement transférés après une réunion d'au moins 50% du dernier conseil d'administration en place et ceci pour étudier les buts et objectifs du nouveau club de naturalistes.

g) Si après une période de 3 ans, il n'y a pas de club de naturalistes de formé, l'ancien conseil d'administration réuni à 50% prendra la décision de remettre les actifs du Club à des organismes à but non lucratif de la Péninsule acadienne. Il serait préférable que ces organismes œuvrent pour la protection de sites ou de zones naturels.

h) Les politiques et règlement sont effectifs à son adoption par les membres et, par conséquent, annule tout autre loi ou règlement adopté antérieurement.

**Nos contacts importants**

Veuillez consulter la dernière page du Gobemouche.